

DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE : /

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Dossier à retourner dûment complété par courriel ou directement auprès du service des inscriptions administratives

- DEVE (Collèges SSH et STEE Site Pau) : remboursementdedroits@univ-pau.fr
- Collège 2EI (Bayonne) : scolarite.2ei@univ-pau.fr
- Collège STEE Sciences Anglet : scolarite.sciences-anglet@univ-pau.fr
- Institut Supérieur Aquitaine du Bâtiment et des Travaux Publics - ISABTP : contact.isabtp@univ-pau.fr
- Ecole Universitaire de Management (IAE Pau-Bayonne) : scolarite.iae@univ-pau.fr
- IUT des Pays de l'Adour : iut-adour.scolarite@univ-pau.fr
- IUT de Bayonne du Pays Basque : scolarite@iutbayonne.univ-pau.fr

Je soussigné.e

Numéro étudiant :

.....

Nom :

Prénom :

.....

.....

Inscrit.e en :

Collège :

.....

.....

Adresse postale :

.....

Code postal et ville :

.....

**Sollicite le remboursement de mes droits d'inscription pour le motif suivant
(cocher la situation correspondante)**

- ☐ Boursier de l'enseignement supérieur
- ☐ Boursier étranger du gouvernement français
- ☐ Abandon avant le 01/09/2025 (hors DU)
- ☐ Changement de statut (ex : apprentis)
- ☐ Césure

- ☐ Pupille de la nation
- ☐ Cotutelle (doctorat)
- ☐ Annulation de la formation par l'université
- ☐ Étudiant dont le visa a été refusé
- ☐ Autre :

.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions liées à ma demande et des pièces à fournir (cf. verso) et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à, le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Signature de l'étudiant

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	
Décision sur la demande Avis : ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE Motif : Date de réception de la demande : 	Montant du remboursement Montant du versement : Date de réception de la demande :

ATTENTION : EN CAS DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ, LE REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE QU'UNE FOIS LA DERNIÈRE ÉCHÉANCE EFFECTUÉE.

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

Pour toute situation :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) **au nom de l'étudiant**

Selon votre situation :

- *Boursier* : une copie RECTO-VERSO de la décision d'attribution définitive de bourse
- *Apprenti* : une copie du contrat d'apprentissage de l'année en cours signé par l'ensemble des parties prenantes
- *Annulation inscription avant le 01/09/2025* : un courrier d'abandon dûment signé et daté
- *Demande de transfert* : le formulaire de transfert dûment signé par l'établissement d'accueil ainsi que la carte étudiante + certificats de scolarité délivrés à l'inscription
- *Pupille de la Nation* : photocopie du justificatif
- *Stagiaire de la formation continue (DFTLV)* : le contrat de formation
- *Doctorant en cotutelle* : une copie de la convention de cotutelle

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Les notifications de bourse seront à transmettre au plus tard le 30/01/2026.
- Conformément à la législation en vigueur, lors d'un remboursement consécutif d'une demande de renonciation à l'inscription, une somme de 23 € correspondant aux frais de gestion de dossier, reste acquise à l'université (sauf boursier et apprenti).